

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU

COMPTE ADMINISTRATIF 2025

L'article L. 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au Compte Administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Par ailleurs, conformément aux articles 92 & 93 de la Loi n° 2019-1461 du 27/12/2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, est annexé l'état récapitulatif annuel des indemnités perçues par les élus.

La présente note répond à cette obligation pour notre collectivité ; elle est disponible sur le site internet de la CCEPPG.

Le Compte Administratif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées au cours de l'exercice. Il fait ressortir la situation des crédits consommés à la clôture de l'exercice ainsi que les restes à réaliser. L'écart constaté entre les dépenses et les recettes de chaque section, permet de dégager les résultats de l'exercice en sachant que les informations qui y figurent sont concordantes avec celles présentées par le Trésorier dans son compte de gestion, tant que le CFU n'est pas activé.

Son approbation constitue l'arrêté des comptes du budget principal de la Communauté de Communes et de son Budget Annexe.

1- LES GRANDS EQUILIBRES FINANCIERS

Comptes Administratifs 2025 – Présentation consolidée

Réalisation budgétaire en K€	BUDGETS AGREGES	BUDGET PRINCIPAL	BA SPANC
Section de fonctionnement			
Recettes	+ 17 726	+ 17 662	+ 64
Dépenses	- 15 183	- 15 154	- 29
Report résultat 2024	+ 1 112	+ 1 146	- 34
RESULTAT DE CLOTURE 2025	+ 3 655	+ 3 654	+ 1
Section d'investissement			
Recettes	+ 4 780	+ 4 780	0
Dépenses	- 5 999	- 5 999	0
Report résultat 2024	+ 61	+ 50	+ 11
RESULTAT DE CLOTURE 2024	- 1 158	- 1 169	+11
Restes à réaliser en recettes	+ 966	+ 966	0
Restes à réaliser en dépenses	- 1 038	- 1 038	0
RESULTAT 2025 avec les restes à réaliser	- 1 230	- 1 241	+11
RESULTAT CUMULE 2025	+ 2 425	+ 2 413	+ 12

2- BUDGET PRINCIPAL DE LA CCEPPG

A la clôture de l'exercice 2025, le compte administratif du budget principal, en concordance avec le compte de gestion du trésorier, fait apparaître les résultats cumulés suivants :

BUDGET	SECTION	Résultat de clôture 2024	Part affecté à l'investissement	Résultat 2025	Résultat de clôture 2025
PRINCIPAL	Investissement	49 830.90€		- 1 218 738.53€	- 1 168 907.63€
	Fonctionnement	2 250 811.61€	1 104 572 €	2 508 522.79€	+ 3 654 762.40 €
		2 300 642.51€	1 104 572 €	1 289 784.26 €	2 485 854.77 €

L'exercice 2025 a subi l'impact d'un ralentissement économique marqué et d'un fort ralentissement de l'inflation. Les collectivités territoriales doivent contribuer au redressement des finances publiques avec un effort estimé à 5 milliards d'euros.

Les dotations et compensations de l'Etat sont amenées à fluctuer avec une vision difficile à court ou moyen terme sur l'évolution des recettes de la collectivité.

Concernant la TEOM, depuis 2024, un taux harmonisé s'applique sur le territoire, son taux était de 11% en 2025 en diminution par rapport à 2024.

La taxe GEMAPI mise en œuvre en 2021 reste inchangée avec une contribution de 230 K€ soit 9.90€ par habitant.

Enfin, les taux délibérés par la CCEPPG au titre de la fiscalité sont restés stables entre 2024 et 2025.

Lors de l'exécution budgétaire, la collectivité effectue des opérations dites réelles et d'autres opérations qualifiées d'ordre. Les opérations réelles ont un impact direct sur la trésorerie, il s'agit d'encaissements et décaissements effectifs. Les opérations d'ordre n'ont pas de conséquence sur la trésorerie, elles ne représentent que des jeux d'écriture comptable :

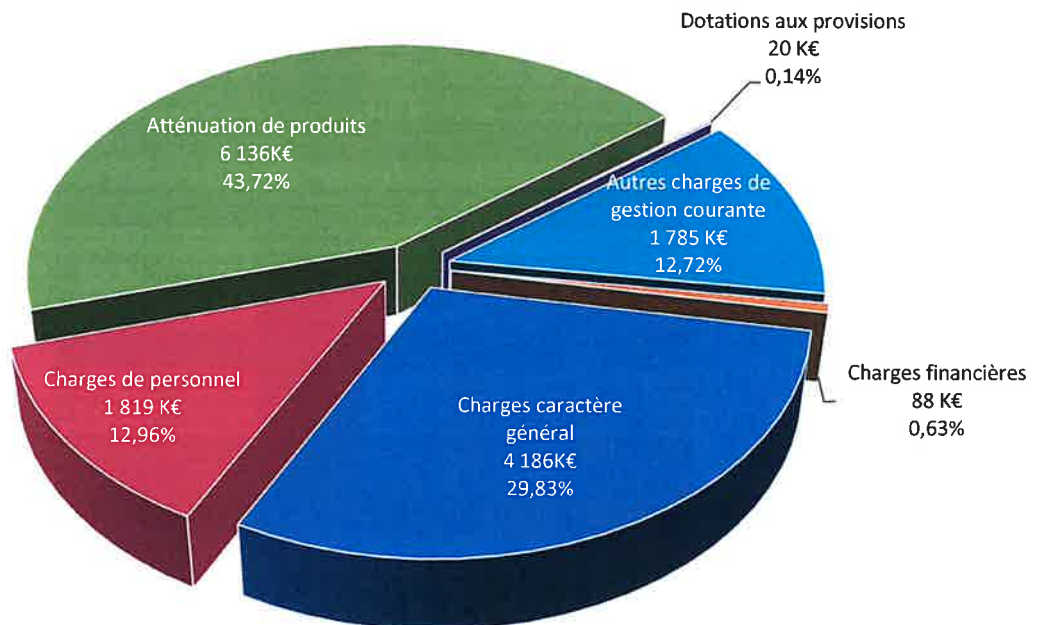
- elles ne donnent lieu ni à encaissement, ni à décaissement,
- elles sont retracées en dépenses et en recettes.

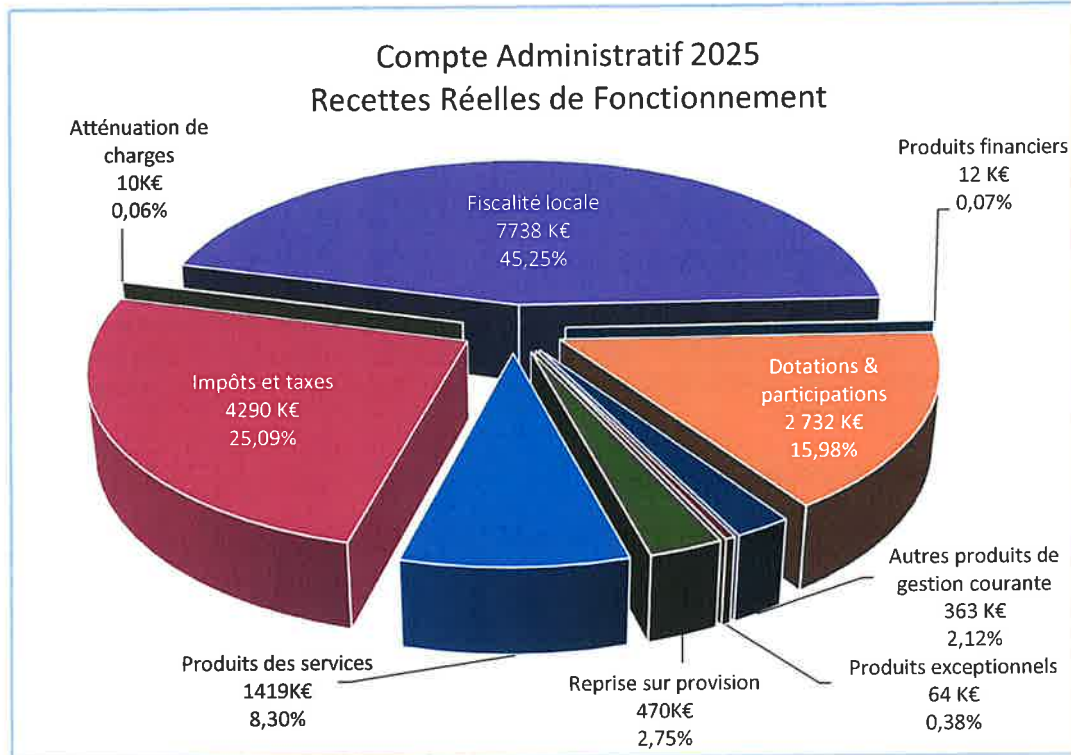
L'investissement a progressé en dépenses au regard de l'avancement en 2025 du chantier de la Multi-structure de Valréas.

BUDGET PRINCIPAL EN K €		BUDGET	REALISE	%
FONCTIONNEMENT	Dépenses	17 878	15 124	84.60 %
	Recettes	17 878	18 838	105.37%
INVESTISSEMENT	Dépenses	7 728	5 999	77.62 %
	Recettes	7 728	4 830	62.50 %

Les écritures comptables du budget principal sont structurées de la façon suivante :

Compte Administratif 2025 - Dépenses Réelles de Fonctionnement





A. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

1) Les recettes de fonctionnement

Les recettes réelles peuvent être classées en plusieurs catégories selon leur origine :

- Atténuation de charges,
- Produits issus de la fiscalité directe locale,
- Les compensations & dotations de l'Etat (dont la DGF) et les participations d'autres collectivités,
- Les produits des services,
- Les revenus des immeubles.

Les recettes réelles de fonctionnement ont augmenté de 7.86 % par rapport à 2024 (résultat reporté inclus).

A noter que certaines recettes de l'année sont perçues en décalage sur les années suivantes, compte tenu des délais de reversement (notamment la taxe de séjour et les retours filières). Ces sommes ne sont pas connues au moment du vote du budget primitif.

Sur 2025 ces décalages sont très importants puisqu'ils ont représenté environ 400 K€ sur le chapitre 70 avec des régularisations des retours filières deux années antérieures 2023 et 2024 portant le réalisé à 1 418 K€ contre 893K€ prévu initialement au BP 2025.

Les atténuations de charge (chapitre 013) 10K € (2K€ en 2024)

Ce chapitre constate les remboursements sur charge et rémunérations de personnel, par la sécurité sociale ou la compagnie d'assurance du risque statutaire pour des agents en arrêts maladie.

Les produits des services (chapitre 70) 1 418 K€ (752K€ en 2024)

Les produits proviennent principalement de :

- La participation des communes du territoire aux prestations du service ADS (106K€) stable par rapport à 2024.
- Déchets – La redevance spéciale évolue passant de 56K€ à 123K€ (tarif 2025 31 € le bac contre 29 € en 2024). L'augmentation des recettes de redevance spéciale provient de l'intégration d'entreprises valréassiennes et de la mairie de Valréas qui ont fait appel à notre service depuis la fin de la collecte au porte à porte. Baisse de la vente de composteurs en 2025 – action promotionnelle en début d'année 2026 pour relancer la demande. Accès déchèterie, 5 trimestres d'encaissement sur l'exercice 2025 (4^e trimestre 2024 sur N+1).

- Les participations des familles pour la crèche « Le bac à sable » et les ALSH de Grillon et la Boite à Malices ont augmenté de 25%
- Remboursement par le budget annexe ANC ou d'autres redevables, des mises à disposition du personnel de la CCEPPG, reste stable par rapport à 2024.
- Espace Germain Aubert (hors pépinières d'entreprises) les charges de refacturation de la taxe foncière acquittée par la collectivité à une partie des entreprises représentent 54K€.
- Rattrapage des retours filières sur les années 2023 et 2024 pour 386K€

Les impôts et taxes (chapitre 73) 4 290K€ (2024 -4 222K€)

Ce chapitre constate la fraction de TVA attribuée à la collectivité, en compensation des mesures gouvernementales de suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, de la taxe foncière sur le bâti et depuis 2023, de la CVAE. Ces attributions font l'objet de plusieurs notifications et réajustements dans le courant de l'année. La notification définitive de TVA pour 2025 interviendra courant 1^{er} semestre 2026.

La fiscalité locale (chapitre 731) 7 738 K€ (2024 -8 406K€)

Porte sur la fiscalité directe locale (2 346 K€ en 2025 contre 2 768K€ en 2024 soit - 15.25%). Cette diminution provient des corrections des bases minimum de CFE appliquées en 2024.

Ce chapitre concerne également la fiscalité économique au travers de la TASCOM (407K€ soit +2.26% en 2025) et l'IFER (481K€ - 3.6% en 2025)

Sont constatées également, les recettes en lien à une fiscalité « affectée » à l'exercice d'une compétence comme la Taxe de Séjour pour 342 K€, la taxe GEMAPI pour 230K€, ou la TEOM (3 823K€ soit -3.63% en 2025). Il est précisé que le taux unifié a été diminué entre 2024 et 2025 passant de 11.7% à 11%.

Les dotations subventions et participations (chapitre 74) 2 732K€ (+15.40% par rapport à 2024)

Concerne notamment la DGF, principale dotation de fonctionnement attribuée aux collectivités territoriales par l'Etat (+0.95%) et entièrement conservée par l'EPCI (contrairement à la fiscalité locale reversée à hauteur de 75% aux communes dans le cadre des attributions de compensation). Le chapitre 74 porte également les prises en charge d'emplois aidés, notamment pour le Conseiller Numérique (17.5K€) et l'agent biodéchets pour les actions de communication (31K€), les subventions pour des actions spécifiques (génération vélo 2.5K€, campus connecté 19K€), les prestations de services dans le cadre du Contrat Territorial Global (CAF et MSA) pour 353K€ soit +6.97%.

Enfin, ce chapitre porte également sur les compensations par l'Etat, d'exonérations de fiscalité (CVAE-CFE) ; ceci représentant en 2025, 826K€ soit +56% par rapport à 2024 avec la compensation versée pour perte de ressources de CVAE.

Les autres produits de gestion courante (Chapitre 75) 363K€ (2024-353K€ soit une augmentation de 2.83%)

Encaissement des loyers et des charges de l'espace Germain Aubert en légère hausse.

Les produits financiers (Chapitre 76) 12K€ (2024- 14K€ soit une diminution de 10.78%)

Concerne exclusivement le remboursement des annuités d'emprunts (intérêts) relevant de l'électrification, compétence restituée aux communes.

Les produits exceptionnels (Chapitre 77) – 64K€ (2024-203K€)

Ce montant concerne des réductions de mandats de l'année N-1 et des sorties de biens de l'inventaire.

Les reprises sur provisions (Chapitre 78)

Reprise de la provision de 470 K€ de l'aide économique exceptionnelle en fin d'année une fois tous les dossiers réceptionnés et traités.

RECAPITULATIF DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CA 2025	Evolution 2024/2025
013 Atténuation de charges	5 617€	16 699€	4 862€	2 068€	10 166€	+391.61%
70 Produits des services	575 604€	541 736€	801 500 €	752 065€	1 418 703€	+88.64%
73 Impôts et taxes/Fiscalité locale	10 457 951€	10 930 272€	11 826 881€	12 627 690€	12 028 458€	-4.75%
74 Dotations et participations	2 347 676€	2 236 816€	2 345 957€	2 367 666€	2 732 378€	+15.40%
75 Autres produits de gestion courante	312 979€	373 796€	384 636€	352 739€	362 722€	+2.83%
76 Produits financiers	16 750€	15 727€	14 675€	13 988€	12 480€	-10.78%
77 Produits exceptionnels	910€	450€	38 474€	203 399€	64 397€	-68.34%
78 Reprise sur provisions		687€	57€		470 000€	+100%
002 Excédent de fonctionnement reporté	1 031 487€	715 038€	1 097 762€	596 710€	1 146 240€	+92.09%
Total des recettes réelles	14 748 974€	14 831 221€	16 514 802€	16 916 324€	18 245 544€	+7.86%

2) Les dépenses de fonctionnement

Ce poste regroupe toutes les dépenses de gestion courante nécessaires au bon fonctionnement des divers services, réparties par compétence comme ci-dessous. A souligner que depuis 2024, la CCEPPG supporte directement dans ses charges à caractère général les frais liés au Campus Connecté et à l'Office de Tourisme Communautaire du fait de changement de mode de gestion.

- Les dépenses réelles de fonctionnement ont baissé de 0.13 % par rapport à 2024

Les charges à caractère général (Chapitre 011) – 4 186 K€ (2024- 4 174K€ soit une hausse de 0.28%)

Ce chapitre contient les dépenses courantes relatives aux bâtiments, à l'énergie, aux frais de communication, aux contrats de maintenance, assurances, aux achats de matériels et d'entretien courant, aux contrats de prestations de service dont principalement les marchés de collecte, tri et traitement des déchets ménagers et assimilés.

Les charges de personnel (Chapitre 012) – 1 819K€ (+7.97% par rapport à 2024)

Une augmentation équivalente à celle constatée en 2024 tenant compte de recrutements réalisés pour remplacer du personnel indisponible et des avancements de grade, d'échelon, des agents titulaires.

Les effectifs au 31/12/2025 se décomposent comme suit :

Agents par statuts	Femmes	Hommes	Total
Fonctionnaire (stagiaire et titulaire)	17	10	27
Permanent contractuel de droit public (CDD/CDI)	2	1	3
Contractuel non permanent droit public (accroissement temporaire activité, saisonnier, contrat de projet, apprentissage)	5	0	5
TOTAL	24	11	35
% par sexe	68.57%	31.43%	100%

Le ratio 2025 du personnel s'établit à 12.96% des dépenses réelles de fonctionnement, personnel mis à disposition compris. Le ratio moyen de la strate ressort à 41.9% (source DGCL).

Les atténuations de produits (Chapitre 014) – 6 136K€ (+0.46% par rapport à 2024)

Les attributions de compensation reversées aux communes sont inchangées et représentent 94% de chapitre. Figurent également sur ce poste, la contribution de la CCEPPG aux mesures de péréquation (FNGIR et FPIC) pour 300K€, le reversement de la taxe additionnelle de la Taxe de Séjour aux Conseils Départementaux (34K€).

Les charges de gestion courante (Chapitre 65) 1 785 K€ (+18.06% par rapport à 2024)

Outre les émoluments aux élus (114K€) et les subventions versées aux associations, ce chapitre concerne également les contributions obligatoires aux organismes extérieurs et les redevances.

L'écart par rapport à 2024 provient essentiellement du :
 - versement d'une subvention d'équilibre au budget annexe ANC (33K€)
 - versement de l'aide économique exceptionnelle (236K€)

Les charges financières (Chapitre 66) – 88K€ (2024-99K€ soit une diminution de 11.27%)

Ce poste comprend les intérêts des emprunts

Les charges exceptionnelles (Chapitre 67) – Pas d'écritures en 2025

Les dotations aux provisions – 19 K€ contre 473K€ en 2024

En effet, pour 2024 cela concernait principalement l'aide exceptionnelle aux entreprises (470K€)

Ces dépenses sont réparties par chapitre en fonction de leur nature :

RECAPITULATIF DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CA 2025	Evolution 2024/2025
011 Charges à caractère général	3 930 773€	4 123 284€	4 464 713€	4 174 369€	4 186 165€	+0.28%
012 Charges de personnel	1 246 890€	1 394 302€	1 551 671€	1 684 420€	1 818 687 €	+7.97%
014 Atténuation de produits	6 042 031€	6 052 359€	6 093 032€	6 107 667€	6 135 530 €	+0.46%
65 Autres charges de gestion courante	1 097 728€	1 186 921€	1 307 391€	1 512 238€	1 785 377€	+18.06%
66 Charges financières	113 033€	103 005€	111 251€	98 989€	87 838€	-11.27%
67 Charges spécifiques	1 417€	19 662€	0€	263€	0€	-100.00%
68 Provisions pour dépréciations	687€	638€	52 498€	473 296€	19 814 €	-95.81%
Total des dépenses réelles	12 432 559€	12 880 171€	13 580 557€	14 051 243€	14 033 411€	-0.13%

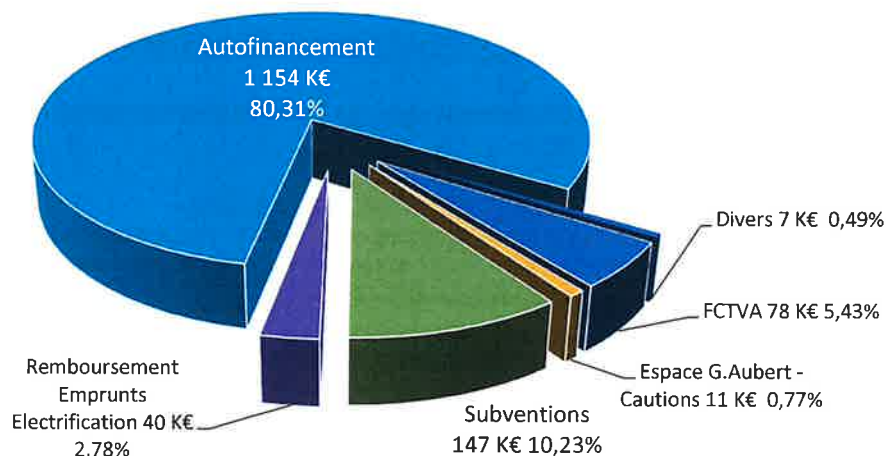
B. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Le budget d'investissement prépare l'avenir à court et long terme. Ce sont des dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité et le remboursement du capital des emprunts contractés. En contrepartie, ces chantiers sont financés par l'autofinancement dégagé par la Collectivité mais également par les subventions et participations d'autres collectivités ou organismes ou encore le FCTVA.

1) Les recettes d'investissement

Ces recettes englobent les ressources propres, celles perçues en lien à des projets d'investissement retenus et si besoin les emprunts nouveaux. Elles se répartissent par compétence comme ci-dessous.

**Compte Administratif 2025 -
Recettes Réelles d'Investissement**



Emprunt et dettes assimilées (Chapitre 16) – 11K€

En 2025, ce chapitre ne comprend que les cautions encaissées lors de l'entrée de nouveaux locataires dans l'Espace Germain Aubert.

Subventions d'investissement reçues :

- Multi-structure de Valréas - Préfecture acompte 30% FNADT = 27 K€
- Acquisition du terrain de la Multi-structure de Valréas - Région PACA 100 % = 34 K€
- Acquisition de composteurs – ADEME 12 K€
- Fonds de concours – déploiement PAV – 13 K€
- Participation Campus connecté – 2K€

Les participations et créance (Chapitre 26) – pas d'écritures en 2025

Les immobilisations financières (Chapitre 67) – 48K€

Ce chapitre porte sur la prise en charge d'annuités d'emprunts (capital) par les collectivités auxquelles la compétence « Electrification » a été restituée, mais également sur le remboursement du fond Covid octroyé aux Régions pour aider les entreprises (8K€)

Du FCTVA automatisé qui représente 78K€ en 2025.

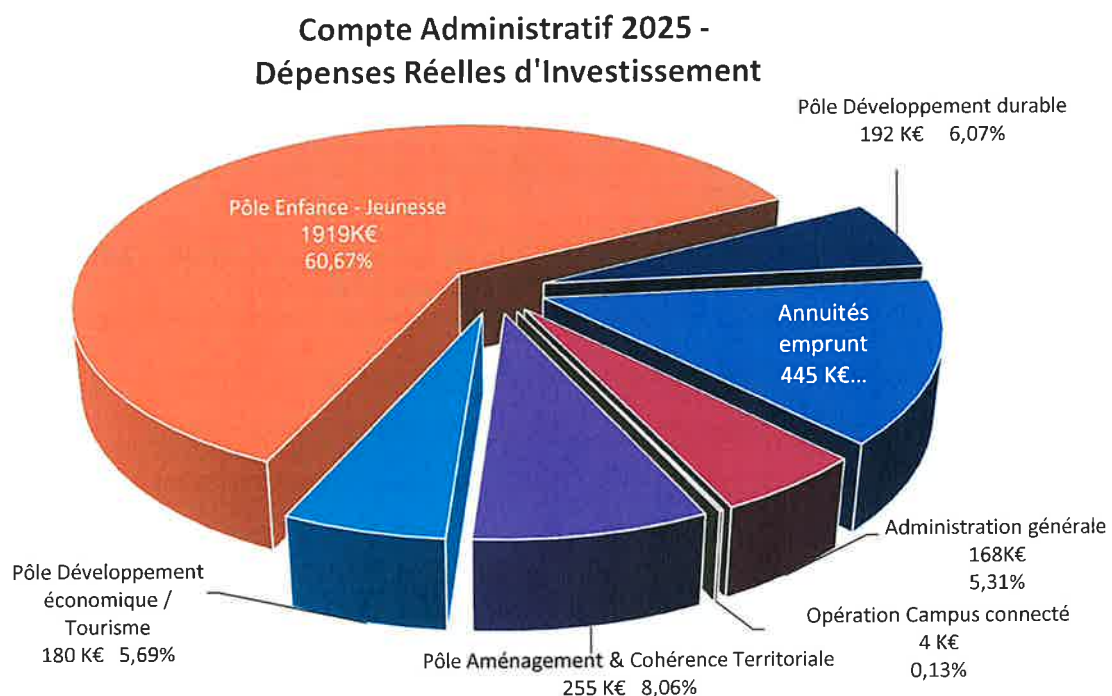
Il reste le dernier trimestre 2025 à justifier avec un FCTVA versé au 1^{er} trimestre 2026. Les avances versées à la maîtrise d'ouvrage chargée du chantier de la Multi-structure de Valréas ont été intégrées en fin d'année 2025 au compte 23 (+ de 65% d'exécution). Nous allons donc pouvoir récupérer le FCTVA sur 2 272K€ de dépenses d'investissement sur cette opération.

En 2026, il s'agira d'une année blanche pour les EPCI car la loi de Finances met fin au régime dit « simultané » pour passer au versement en N+1.

De l'excédent de fonctionnement capitalisé (compte 1068) lié à l'affectation du résultat 2024 pour financer la section d'investissement à hauteur de 1 105K€.

Les recettes d'ordre pour 2025 (amortissement des équipements précédents et sortie d'inventaire) représentent 1 120K€ ainsi que des intégrations de travaux pour 2 272K€ (construction multi-structure de Valréas).

2) Les dépenses d'investissement



Les subventions d'équipements versées (Chapitre 204) 568K€ (+ 42.92% par rapport à 2024)

En dehors des attributions de compensation versées en investissement (restitution compétence électrification 142K€), cela porte sur le financement du déploiement du Très Haut Débit 26 phase 2 (156K€), le second versement au SMBVL pour les travaux de protection (250K€).

Investissements de la collectivité (Chapitres 20-21-23)

Les principaux investissements réalisés en 2025 sont les suivants :

- Construction multi-structure de Valréas opération 22-2 - 1 898K€ opération non terminée
- Intégration données SIG – 4K€
- Haut débit 26 – 156K€
- PAV Valréas 164K€
- Composteurs 12K€

Les investissements non terminés en 2025, figurent dans les restes à réaliser à hauteur de 1 038K€ en dépenses et 966K€ en recettes, ce qui représente un delta à financer de 72K€.

3- BUDGET ANNEXE – ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

A la clôture de l'exercice 2025, le compte administratif de ce budget annexe fait apparaître les résultats cumulés suivants :

BUDGET	SECTION	Résultats clôture 2024	Part affectée à l'investissement	Résultats 2025	Résultats de clôture 2025
SPANC	Investissement	10 968.36 €	0 €	0€	10 968.36€
	Fonctionnement	-34 321.39€	0 €	35 152.88€	831.49€
		-23 353.03€	0 €	35 152.88€	11 799.85€

Ce service est notamment chargé du contrôle des installations d'assainissement autonome du territoire. La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent de ce service.

Le taux de réalisation du budget 2025 est important en recettes de fonctionnement car le budget principal a versé une subvention d'équilibre pour résorber le déficit antérieur reporté.

Budget Annexe ANC en K €		BUDGET	REALISE	%
FONCTIONNEMENT	Dépenses	66	63	96.27
	Recettes	66	64	97.53
INVESTISSEMENT	Dépenses	11	0	0
	Recettes	22	11	100%

L'entreprise PRELEVEO est le nouveau prestataire qui interviendra du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2026. Sa mission porte sur le contrôle des dispositifs d'assainissement non collectif pour le territoire communautaire.

Les prestations de contrôle ont représenté un coût en 2025 de 17K€. La redevance et maintenance du logiciel R'SPANC ont pesé pour 1K€.

Au titre des dépenses exceptionnelles, les admissions en non-valeur ont représenté 380 €.

Enfin une participation a été reversée au budget principal (personnel + frais administratif) pour 9K€.

Au niveau des recettes, au titre des prestations de contrôles, 31K€ ont été facturés aux redevables (soit +6.19% par rapport à 2024). Pour rappel, les tarifs applicables sont stables depuis avril 2023.

A la vue des résultats des **opérations réelles** de l'exercice, il est à souligner qu'en 2025 l'exécution est légèrement excédentaire (+831.49€). L'impact des mesures prises pour « redresser » ce budget annexe, commençant à se ressentir comptablement.

Un travail est initié cette année sur la structuration du service et notamment avec l'appui de l'alternante au sein du service :

- Installation d'une organisation de travail avec le nouveau prestataire depuis le 1^{er} janvier 2025
- Courrier de sensibilisation adressé aux professionnels et études notariales,
- Création de plaquettes explicatives à destination des usagers,
- Contrôles des travaux devant être réalisés après une vente immobilière.

4- EVOLUTION DE LA CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT

Les efforts de gestion engagés depuis sa création permettent à la Communauté de Communes, malgré les contraintes financières, de respecter les engagements pris avec des investissements adaptés et un seul recours à l'emprunt en 2022 (1 000K€). Ces efforts ont permis à la collectivité de réaliser une moyenne de 1 645K€ d'investissement par an.

en milliers d'euros (K€)	2020	2021	2022	2023	2024	2025
CAF BRUTE (1) = (B) - (A)	941,8	1 284,9	1 236,0	1 804,9	2 157,8	2 579,1
Remboursement du capital de la dette (2)	367,3	377,6	388,1	423,3	434,1	445,3
CAF NETTE (3) = (1) - (2)	574,5	907,3	847,9	1 381,6	1 723,7	2 133,8

5- LA DETTE

Le capital restant dû au 31 Décembre 2025, s'élève à **3 828 959.97 €** tous budgets confondus ce qui représente une part par habitant de **165.25€**. La CCEPPG dispose à ce jour de 4 emprunts, tous étant à taux fixe. L'emprunt pour l'acquisition du bâtiment Tiro-Class se termine en avril 2026.

Pour mémoire, il est rappelé que l'annuité de certains emprunts est prise en charge par d'autres collectivités (transfert compétence électrification). Ceci ramène le CRD au 31/12/2025 à **3 410 986.31 €** soit **147.21 €/habitant**

Etat annuel des indemnités perçues par les conseillers communautaires - membres de l'exécutif
(article 92 4° de la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 codifié à l'article L.5211-12-1 du CGCT)

Exercice 2025

Elu-e	Fonction à la CCEPPG	Montant indemnité brute perçue à la CCEPPG
Patrick ADRIEN (indemnité perçue jusqu'au 23/01/2025)	Président	1 922,35 €
Paul BERARD (indemnité perçue jusqu'au 06/02/2025)	Vice-Président	1 085,17 €
Jean-Luc BODIN (indemnité perçue à compter du 07/02/2025)	Vice-Président	10 851,72 €
Carole CHEYRON DESLYS	Vice-Présidente	10 851,72 €
Jean-Louis MARTIN (indemnité perçue à compter du 07/02/2025)	Vice-Président	9 766,55 €
Norbert PERRIN (indemnité perçue à compter du 07/02/2025)	Vice-Président	9 766,55 €
Marie-Catherine PEYRON	Vice-Présidente	10 851,72 €
Jean-Marie ROUSSIN	Vice-Président	10 851,72 €
Pierre-André VALAYER	Vice-Président jusqu'au 06/02/2025 Président à compter du 07/02/2025	28 165,20 €
		94 112,70 €

Montant indemnité brute perçue dans d'autres collectivités territoriales et EPCI		
Commune	Région	Autres
31 198,92 €	34 528,32 €	- €
- €	- €	- €
8 385,48 €	- €	- €
10 020,00 €	- €	- €
25 452,36 €	- €	- €
12 578,16 €	- €	9 224,04 €
3 452,76 €	- €	- €
- €	- €	- €
19 878,36 €	- €	12 413,88 €

Avantage en nature : néant pour l'ensemble des élus mentionnés ci-dessus
Remboursement de frais : Jean-Luc BODIN

436,55 € par la Commune de Chantermerle les Grignan